

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 21 janvier 2025

Etaient présents : Mmes et MM. Frédéric DREVET, Annette PARISOT, Jean-François MAURICE, Florence BENEDIC, Philippe MASSON, Carole HENNEQUIN, Eveline MAURICE, Anny THOUVENIN, Michel AUBRY, Thierry THOMAS, Ghislain BILQUEZ, Sandra FAIVRE, Romain ROUSSEL, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mmes et MM. VOGEL Erick, Ruth DIECKMANN (pouvoir à Carole HENNEQUIN), Catherine GIGNEY (pouvoir à Philippe MASSON), Thomas CARDOSO (pouvoir Frédéric DREVET)

Absents : Mmes et MM. Jean-Pierre JEROME, Cécile ADELBRECHT, Jean-Christophe HOFFMANN, Virginie DEFER, Yannick CLAUDIC, Jean-Claude PLADYS

Secrétaire de la séance : M. Ghislain BILQUEZ

N° 8) ACQUISITION 1 AVENUE LIEUTENANT-COLONEL CHAVANE (MONTE CHRISTO) PAR L'EPFGE

Considérant le bien appelé « Monte Christo » situé 1 avenue Lieutenant-Colonel Chavane, Bains-les-Bains, 88240 LA VÔGE-LES-BAINS, cadastré AD 0864 et appartenant à la SCI du Canal représentée par Monsieur Philippe DEMANGE ; Considérant la Convention de projets « Place de la Fête » (n° VO10A026100) signée le 28/10/2021 par la commune de La Vôge-les-Bains (DE-2021-088 du 23/09/2021), l'EPFGE (Etablissement Public Foncier du Grand-Est) et la CAE (Communauté d'Agglomération d'Epinal), ayant pour objectif la mise en œuvre des projets de requalification des espaces publics issus des programmes Revitalisation bourg-centre et Petites Villes de Demain, grâce au portage foncier et immobilier des biens visés par la convention, aux études et travaux et à la gestion de ces biens jusqu'à leur cession par l'EPFGE ; Considérant l'intérêt stratégique de ce bien dans le cadre des projets de Revitalisation bourg-centre / Petites Villes de Demain (requalification des espaces publics) ; Considérant l'état très avancé de dégradation de ce bien avec danger d'effondrement des quatre façades, voire de l'ensemble du bâtiment, à moyen terme ; Considérant ainsi la nécessité d'acquérir et de déconstruire ce bien pour des raisons de sécurité publique et de qualité paysagère ; Considérant l'absence de projet et de volonté de travaux de la SCI du Canal ; Considérant les accords écrits de la SCI du Canal sur la cession du bien à l'EPFGE à l'euro symbolique ; Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix POUR et 1 ABSTENTION ; **VALIDE** la proposition de prix de cession du bien à l'EPFGE à l'euro symbolique, hors frais notariés ; **CHARGE l'EPFGE** d'acquérir le bien susnommé selon ces conditions.

N° 9) AUTORISATION ENGAGER MANDATER LIQUIDER

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1er janvier jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'autoriser l'engagement, le mandatement et la liquidation des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2025 de la commune à hauteur de 17 745.60 € répartis comme suit :

BUDGET	CHAPITRE	DÉPENSE	ARTICLE	OPERATION	MONTANT
COMMUNE	21	CHEMINÉE MAISON GUÉDÉ	2132	-	2079.60
COMMUNE	21	FRAIS ACQUISITION GARAGES 20 RUE DE LA PAVÉE	2111	540	924.00
COMMUNE	23	ETAT ACOMPTE 2 VOIRIE 2024	231	561	14742.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider la dépense d'investissement avant le vote du budget de l'exercice 2025 indiquée ci-dessus.

N° 10) FINANCEMENT POSTE PVD : ANNÉE 2025

Considérant la délibération n° DE-2019-068 en date du 13/05/2019 relative à la création d'un poste de chef de projet Revitalisation bourg-centre à temps complet ; Considérant la délibération n° DE-2021-041 en date du 29/04/2021 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion Petites Villes de Demain, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce programme ; Considérant que le programme Petites Villes de Demain offre la possibilité aux communes bénéficiaires du programme et signataires de la convention d'adhésion de mobiliser un appui à l'ingénierie via une aide au financement du poste de chef de projet à hauteur de 75% des dépenses éligibles (salaire brut chargé annuel) jusqu'en 2026 ; Considérant le souhait de la commune de La Vôge-les-Bains de maintenir le poste de chef de projet à compter du 14/10/2025, par renouvellement en Contrat à Durée Indéterminée à temps complet de Madame Julie Coné ou par le biais d'un nouveau recrutement ; Considérant le plan de financement prévisionnel :

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Salaire brut chargé annuel	53 166.82 €		
Montant total	53 166.82 €	100 %	
Financements	€	%	Dépenses éligibles
<input type="checkbox"/> Etat / FNADT / PVD	39 875.12 €	75 %	
<input type="checkbox"/> Autofinancement	13 291.70 €	25 %	
Montant total des recettes	53 166.82 €	100%	

Considérant que cette demande de financement sera à renouveler tous les 12 mois ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **S'ENGAGE** à maintenir le poste de chef de projet Petites Villes de Demain à compter du 14 octobre 2025, par renouvellement en Contrat à Durée Indéterminée à temps complet de l'agent actuellement en poste, ou par le biais d'un nouveau recrutement le cas échéant ; **ADOpte** l'opération et les modalités de financement ; **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ; **SOLLICITE** la subvention du poste de chef de projet du programme Petites Villes de Demain pour la période du 14/10/2025 au 13/10/2026 (année 5) à hauteur de 75 % des dépenses éligibles (salaire brut chargé annuel) ; **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération et à effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision, et notamment la demande de subvention auprès de la Préfecture des Vosges.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle quelques-uns parmi les événements déroulés depuis le dernier Conseil :

- Saint-Nicolas : 12 et 14 décembre. Très apprécié tant au sein des écoles, de l'EHPAD que sur la place du Dr Leroy et dans la salle Marie Benoit
- Affouages Harsault/Hautmougey : 13 décembre. Une vingtaine d'affouagistes
- Cinquantenaire Bains / Bonndorf : réunion préparatoire le 16 décembre
- SIVOS : comité syndical le 18 décembre

- CCAS : visites des résidents en EHPAD et tournées des Aînés, deuxième quinzaine de décembre. Très bon accueil hors cas particuliers
- CCAS 4 janvier 2025 : spectacle des enfants et accueil des nouveau-nés de l'année 2024. Excellent moment festif. Dommage que de nombreuses familles invitées n'en profitent pas
- Don du sang : 6 janvier
- UNC/AFN : AG le 9 janvier
- Epinal Habitat : réunion de travail le 20 janvier
- ONF : rencontre et échange de travail le 21 janvier avec Antoine Bezault, successeur de Thibaut Wojciechowski

Monsieur le maire cite les principaux événements à venir de façon non exhaustive :

- EPFGE : point sur les transactions immobilières dans le cadre de la requalification des espaces publics le 22 janvier
- Festival Ô les Bains 2025 : réunion de travail le 22 janvier
- Chambre des Comptes : réunion de travail le 23 janvier
- Collège Julie-Victoire Daubié : forum des métiers au Lycée Le Chesnois le 24 janvier
- Amicale des sapeurs-pompiers de Bains : AG le 26 janvier
- Cinquantenaire Bains/Bonndorf : réunion préparatoire le 28 janvier
- Vœux : 31 janvier 2025
- La Balnéenne : concert de la Chandeleur le 4 février
- DAB : réunion avec Loomis le 4 février
- Requalification Espaces Publics : réunion avec la maîtrise d'œuvre le 6 février
- Groupe technique territorial (prévention de la délinquance) : 13 février
- Date prévisionnelle prochain Conseil Municipal : le 20 février

Les informations suivantes sont données :

- Plan communal de sauvegarde : à compter de février, chaque 1^{er} mercredi du mois, la sirène retentira afin d'en vérifier le fonctionnement et d'habituer les populations
- Voirie : il est fait remarquer que suite à la mise en place de bandes cyclables avenue Chavane, certains automobilistes se garent partiellement dessus



LA VOÛGE-LES-BAINS, le 18 février 2025
Le Maire,

Frédéric DREVET